

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOGNÉVILLE
DU 23 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOGNÉVILLE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard SIRI, Maire, après convocation légale en date du 19 avril 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre concernant la restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.

- Pénalités de retard concernant la restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.

- Achat de parcelles.

- Demande de subvention de l'association « L'Herberie et Compagnie ».

- Demande de subvention du Souvenir Français.

- Demande de subvention de l'association Marche Mythique Organisation.

- Acceptation devis pour jardin du souvenir et ossuaire.

- Acceptation devis pour extension éclairage public.

- Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.

- Questions et informations diverses.

Étaient présents : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Messieurs Richard SIRI, Stéphane SIMON, Arnaud APERT et René ASSELIN.

Étaient absents excusés : Madame Jessica VELSCH et Monsieur Romuald DA SILVA ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON.

Était absente non excusée : Madame Céline ESTIEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois et peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Madame Carine DEMEUSY est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2024 est adopté.

N° 2024/22 - AVENANT N° 2 DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE CONCERNANT LA RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Suite aux retards dans le cadre des travaux de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi, les délais de la tranche ferme ont été prolongés de 10 mois. Le montant des honoraires supplémentaires de maîtrise d'œuvre pour les missions DET et OPC s'élèvent donc à 15 575,61 € TTC représentant un écart de + 22,5 % par rapport au marché modifié par l'avenant 1 ramenant le nouveau montant du marché public à 84 781,32 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre.

N° 2024/23 – PÉNALITÉS DE RETARD CONCERNANT LA RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE SAINT-RÉMI.

Dans le cadre du chantier de restauration des toitures de l'église Saint-Rémi à Mognéville, le calendrier d'exécution portant sur la tranche ferme signé par l'entreprise LE BRAS FRÈRES, programmait l'exécution de plusieurs prestations de couverture non réalisées dans les temps et qui entraîne le report de la date des opérations préalables de réception des travaux de la tranche ferme.

Cette première tranche a déjà été prolongée de 10 mois. Ceci étant, les retards accumulés depuis le démarrage des travaux entraînent d'autres dépenses, à la charge de la Maîtrise d'Ouvrage, comme les sur locations d'installations de chantier du lot 2 (Installations/Maçonnerie/Pierre de taille/Sculpture décorative).

Les pénalités de retards s'élèvent à **1/3000** du montant du marché de la tranche concernée, soit **120,54 € H.T.** par jour calendaire (361 635,67 € H.T. x 1/3000). A ce jour, les pénalités sur la date de réception sont susceptibles de s'élever à **9 281,58 € HT** (11 semaines x 7 jours x 120,54 € HT) soit **11 137,90 € TTC** correspondant à **2,50%** du montant des travaux de la tranche ferme, après avenant 1.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide de ne pas appliquer les pénalités de retard.

- Sont pour : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Messieurs Stéphane SIMON et René ASSELIN.

- S'abstiennent : Messieurs Richard SIRI et Arnaud APERT.

- Est contre : Monsieur Romuald DA SILVA ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON.

N° 2024/24 – ACHAT DE PARCELLES.

Les conjoints MÉVEL mettent en vente le lot de parcelles forestières suivantes cadastrées :

- section B n° 1186, section C n° 541, C n° 789, C n° 791 et section ZH n° 83 pour une contenance totale de 1 ha 21 a 45 ca, parcelles voisines des propriétés forestières de la Commune, lui ouvrant un droit de préemption.

Après énoncé du descriptif et des intérêts potentiels de ce lot de parcelles, le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, décide d'acquérir le lot de parcelles proposées pour la somme de 6 710,00 € fixée par les vendeurs suite à leur estimation dès réception d'un courrier officiel des consorts MÉVEL.

- Sont pour : Mesdames Carine DEMEUSY, Isabelle DERY, Messieurs Arnaud APERT et René ASSELIN.

- Sont contre : Messieurs Richard SIRI et Stéphane SIMON et Romuald DA SILVA ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON.

N° 2024/25 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « L'HERBERIE ET COMPAGNIE ».

Pour faire suite à la demande de subvention en date du 17 février 2024 de Madame Céline LOSA, Présidente de l'association « L'Herberie et Compagnie », le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200,00 euros pour l'achat de matériel. Cette subvention sera proratisée si le montant de la facture est inférieur aux estimations produites par l'association.

N° 2024/26 - DEMANDE DE SUBVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS.

Pour faire suite à la demande de subvention en date du 17 novembre 2023 de Monsieur Claude THIRÉ, Président du Comité de Revigny-sur-Ornain de la Délégation Générale de la Meuse du Souvenir Français, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100,00 euros.

N° 2024/27 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MARCHE MYTHIQUE ORGANISATION.

Dans le cadre du passage à Mognéville le jeudi 30 mai 2024 de la marche mythique PARIS-ALSACE et pour faire suite à la demande en date du 8 février 2024 de Monsieur Dominique PLÉE, Président de l'association, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500,00 euros.

N° 2024/28 - ACCEPTATION DEVIS POUR JARDIN DU SOUVENIR ET OSSUAIRE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis n° 0000000240 en date du 24 février 2024 de la SARL Pompes Funèbres BLOT de Revigny-sur-Ornain d'un montant de 5 835,99 euros T.T.C. se rapportant à des travaux d'aménagement du jardin du souvenir et de l'ossuaire.

N° 2024/29 - ACCEPTATION DEVIS POUR EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le devis n° 2024-4097 en date du 8 février 2024 de la société MICHEL T.P. et TRANSPORT de Fains-Véel d'un montant de 11 814,00 euros T.T.C. se rapportant à l'extension de l'éclairage public rue du Château.

N° 2024/30 – CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE.

La Commune de Mognéville est propriétaire d'un site naturel remarquable accueillant des espèces rares et menacées, qui compose une zone d'intérêt naturelle d'intérêt écologique. La préservation de cet espace naturel a été confiée par convention au Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine depuis 2008. En vue d'études environnementales, de classement à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles et de la rédaction d'un document de gestion de protection du site, le CEN a proposé à la Commune la signature d'une nouvelle convention de gestion du site de la « Pelouse de Veau » pour une durée de 18 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention proposée et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour sa signature.

N° 2024/31 – ACCEPTATION DEVIS POUR CRÉATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Dans le cadre de la loi 3DS qui oblige les collectivités de moins de 2 000 habitants à avoir un recensement exhaustif des voiries ouvertes à la circulation pour le 1^{er} juin 2024 ainsi que de la mise à jour du tableau communal des voies (TCV), le Maire propose de confier le recensement de toutes les voies et chemins sur le territoire communal à la SAS GEOPTIS, filiale du Groupe La Poste.

Ladite société effectuera une étude de domanialité, en lien avec les élus, créera le tableau de classement des voies ainsi qu'une cartographie web.

Cette mise à jour permettra dans un avenir très proche de déclasser ou reclasser certains chemins pour les intégrer ou les réintégrer dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis n° 5510042024MOG en date du 9 avril 2024 de la SAS GEOPTIS d'Issy les Moulineaux d'un montant de 6 000,00 euros T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 2024/32 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 24 mai 2024 à 19 heures.

ORDRE DU JOUR :

- Avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre concernant la restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.
- Pénalités de retard concernant la restauration des toitures de l'église Saint-Rémi.
- Achat de parcelles.
- Demande de subvention de l'association « L'Herberie et Compagnie ».
- Demande de subvention du Souvenir Français.
- Demande de subvention de l'association Marche Mythique Organisation.
- Acceptation devis pour jardin du souvenir et ossuaire.
- Acceptation devis pour extension éclairage public.
- Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.
- Acceptation devis pour création du tableau de classement des voies communales.
- Questions et informations diverses.

Le Maire certifie avoir publié le procès-verbal sur le site internet de la Commune et transmis au contrôle de légalité le 26 avril 2024.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Richard SIRI

Carine DEMEUSY